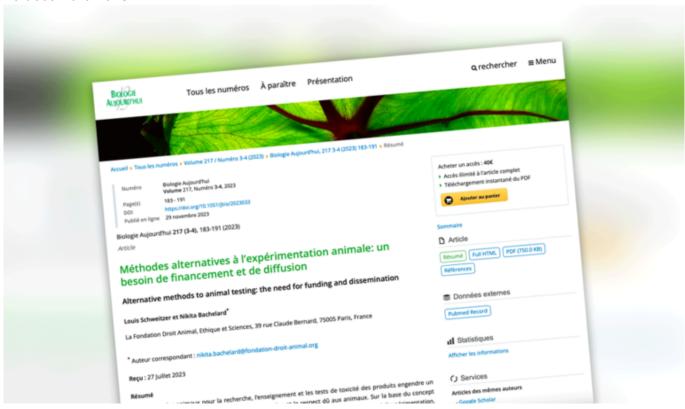
Société de Biologie - « Méthodes alternatives à l'expérimentation animale: un besoin de financement et de diffusion »

20 décembre 2023



La revue Biologie Aujourd'hui de la Société de Biologie a publié un article intitulé « Méthodes alternatives à l'expérimentation animale : un besoin de financement et de diffusion ». Signé par Louis Schweitzer, Président de La Fondation Droit Animal, Ethique et Sciences (LFDA) et Nikita Bachelard, Chargée d'affaires et de relations publiques, l'article fait suite à la conférence « L'expérimentation animale aujourd'hui... et demain ? » organisée en avril dernier à l'Institut Curie et dont la Chaire bien-être animale de VetAgro Sup avait proposé une transcription.

Voici le résumé de l'article :

« L'utilisation des animaux pour la recherche, l'enseignement et les tests de toxicité des produits engendre un conflit moral entre sa nécessité pour la santé humaine et le respect dû aux animaux. Sur la base du concept des 3R, la législation européenne promeut le développement des méthodes alternatives à l'expérimentation. Le développement de ces méthodes est soutenu par l'opinion publique française et européenne, qui s'oppose globalement à l'expérimentation animale lorsque d'autres méthodes existent. Cependant, les méthodes alternatives sont encore insuffisantes. Pour réduire drastiquement le nombre d'animaux utilisés à des fins scientifiques, des financements importants sont nécessaires. Dans ce domaine, la France fait figure de mauvais élève. Toutefois, la création de son centre 3R, qui réalise des appels à projets, est un signal dans le bon sens. Quant à l'Union européenne, elle finance des projets de méthodes alternatives. D'autres acteurs privés, ONG et entreprises y participent. Un autre enjeu est la diffusion des méthodes alternatives pour que la communauté scientifique s'en empare. En France, des équipes de recherche développent des techniques innovantes. Des plateformes françaises et européennes permettent de rapprocher les

concepteurs, les utilisateurs et les régulateurs pour diffuser les méthodes alternatives. Le financement et la diffusion des méthodes doivent se poursuivre et s'accentuer. »

<u>Lire l'article</u> (payant)